

Tutoriel TrackDéchets – Aide à l'utilisation pour les prestataires du SID Sud-Est

USID TOULOUSE – Version 4 – mars 2026

Fonctionnement de Trackdéchets et règles d'usage du SID Sud-Est

La création de bordereau de suivi de déchet (BSD) sur Trackdéchets est possible pour les trois (3) profils suivant :

- PRODUCTEUR
- TRANSPORTEUR
- INSTALLATION DE TRAITEMENT

Pour les déchets (dangereux et non dangereux), produits au cours d'opérations commandées par le SID Sud-Est (ESID de Lyon), le PRODUCTEUR sera toujours et uniquement l'ESID de Lyon.

Le créateur du BSD devra impérativement être soit le TRANSPORTEUR soit l'INSTALLATION DE TRAITEMENT.

Si le titulaire du marché de travaux n'est ni TRANSPORTEUR ni INSTALLATION DE TRAITEMENT, alors il doit confier la création du BSD à l'un de ces deux représentants.

Précisions :

- La création de BSD sur Trackdéchets doit être réalisée pour les déchets **dangereux et non dangereux**.
- La création de BSD doit être réalisée à minima cinq (5) jours avant la date d'enlèvement prévu.

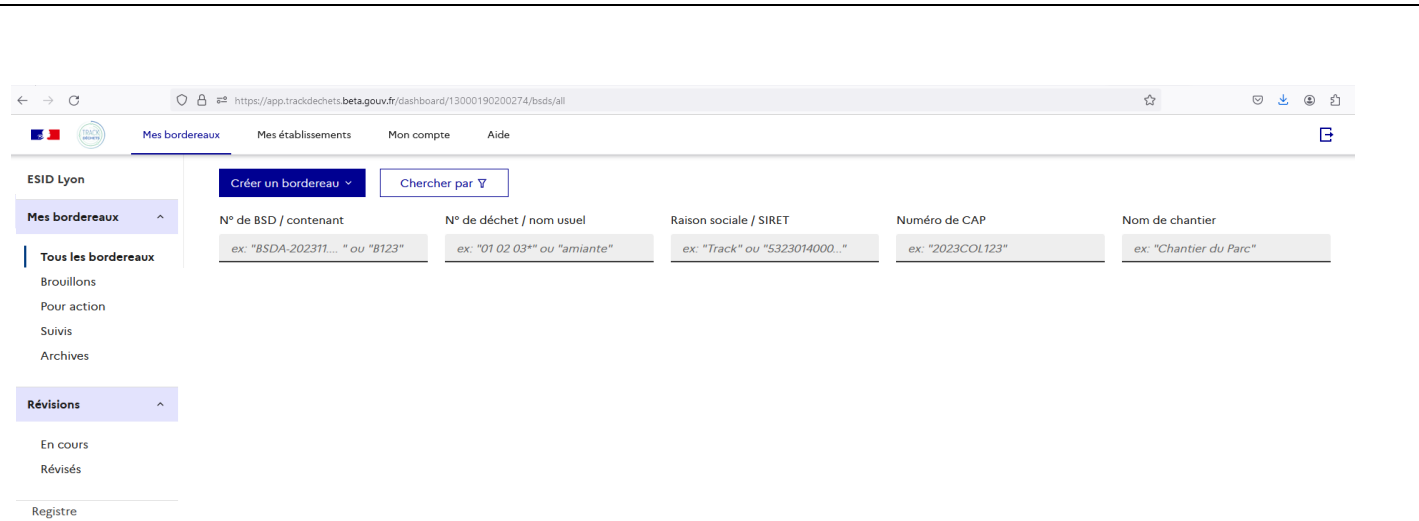
Guide pour la création de BSD Dangereux ou Non-Dangereux

Se rendre le site internet <https://trackdechets.beta.gouv.fr/> et créer son compte. Pour cela vous aurez besoin :

- Du nom de votre compagnie,
- De son Siret,
- De ses coordonnées.

Le site est composé de 2 menus :

- Un horizontal qui regroupe vos BSD, vos établissements et votre compte ;
- Un sur la gauche où vous pourrez retrouver tous vos BSD triés selon divers critères (brouillon, pour action, suivis, archives...).

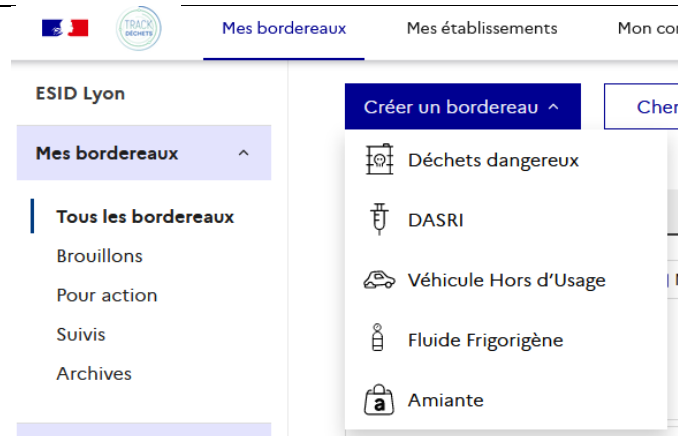


The screenshot shows the 'Track Déchets' dashboard. The top navigation bar includes 'Mes bordereaux', 'Mes établissements', 'Mon compte', and 'Aide'. The left sidebar has a menu with 'Mes bordereaux' (expanded), 'Brouillons', 'Pour action', 'Suivis', 'Archives', 'Révisions', 'En cours', and 'Révisés'. The main content area displays a table of BSDs with columns: 'N° de BSD / contenant', 'N° de déchet / nom usuel', 'Raison sociale / SIRET', 'Numéro de CAP', and 'Nom de chantier'. Example values are provided for each column.

1. Initier la création d'un bordereau

➔ Cliquez sur le bouton « Créer un bordereau ». Plusieurs choix s'offrent à vous :

- **Déchets dangereux** : servira pour les déchets Dangereux et Non Dangereux ;
- DASRI : Les déchets de soins à risque infectieux (infirmières par exemple) ;
- Véhicule hors d'usage ;
- Fluides Frigorigène ;
- Amiante : pour les BSDA.



This screenshot shows the 'Créer un bordereau' button clicked, revealing a dropdown menu with the following options: 'Déchets dangereux', 'DASRI', 'Véhicule Hors d'Usage', 'Fluide Frigorigène', and 'Amiante'. Each option is accompanied by a small icon representing the waste type.

2. Remplir le BSD

Il y a 4 onglets à remplir :

- L'émetteur (ESID),
- Le déchet,
- La destination ;
- Le(s) transporteur(s).



Champ obligatoire ; en jaune les informations à adapter

a. Émetteur du déchet

Le SID Sud-Est (ESID LYON) délègue au titulaire du marché, la création des BSD. Le titulaire peut déléguer cette création au transporteur ou à l'installation de traitement qu'il a identifié pour la gestion des déchets.

L'entreprise émettrice est toujours l'ESID de LYON dont voici les informations :

- SIRET : 130001902 00274
- Nom : ESID de Lyon
- Adresse : 22 avenue Leclerc – 69007 LYON

Autre Numéro Libre (optionnel) :

Formalisme obligatoire à respecter : USID TLS affiché en début de nom, puis n°G2D et COSI. Ces deux dernières informations peuvent être communiquées par le chargé d'affaire USID.

« **USID** **TLS** – **n°G2D site** - **n°COSI** »

Entreprise émettrice :

ESID de Lyon, toujours, sans aucune exception.

Personne à contacter :

Indiquer : « USID TLS »

Aucun nom de personnel MINAAC ne doit être mentionné sur Trackdéchets.

Téléphone ou fax :

Indiquer celui du chargé d'affaires, de travaux ou de maintenance.

ts Mon compte Aide

Émetteur du déchet Détail du déchet Destination du déchet Transporteur du déchet

Autre Numéro Libre (optionnel)

USID TLS **Code G2D du site** **N°COSI**

☐ Un éco-organisme est responsable de la prise en charge des déchets

L'émetteur est

☒ Producteur du déchet

☐ Autre détenteur

☐ Personne ayant transformé ou réalisé un traitement dont la provenance reste identifiable (Annexe 2)

☐ Collecteur d'un bordereau de tournée dédiée (Annexe 1) ?

☐ L'émetteur est un particulier

☐ L'émetteur est un navire étranger

Entreprise émettrice

Nom ou numéro de SIRET de l'établissement

Département ou code postal si l'entreprise est française

ESID Lyon 

13000190200274 - 22 AVENUE LECLERC 69007 Lyon - FR

[Informations sur l'entreprise](#)

Personne à contacter

Exemple : USID TLS Antenne (nom de l'antenne concernée)

Téléphone ou Fax

Indiquer le n° de téléphone du chargé d'affaire/travaux/maintenance USID

Mail

usid-toulouse-bsd.trait.fct@intradef.gouv.fr

☐ Je souhaite ajouter une adresse de chantier ou de collecte

Annuler Suivant



Champ obligatoire ; en jaune les informations à adapter

Mail : Indiquer l'adresse fonctionnelle, toujours sans aucune exception <u>usid-toulouse-bsd.trait.fct@intradef.gouv.fr,</u>	
En bas, glissez le bouton du champ « Je souhaite ajouter une adresse de chantier ou de collecte » et précisez le lieu exact, notamment le bâtiment ou le local.	☒ Je souhaite ajouter une adresse de chantier ou de collecte Adresse chantier Nom du chantier ou lieu de collecte Intitulé Adresse du chantier ou lieu de collecte Recherchez une adresse puis sélectionnez un des choix qui apparaît... Q ☐ Je veux entrer l'adresse manuellement Informations complémentaires (optionnel) Champ libre pour préciser... Annuler Suivant



Champ obligatoire ; en jaune les informations à adapter

Préciser si le déchet est dangereux ou non. Par défaut il n'est pas dangereux, le bouton glisse selon le code choisi, automatiquement.

nts Mon compte Aide

Émetteur du déchet **Détail du déchet** Destination du déchet Transporteur du déchet

Description du déchet

Vous hésitez sur le type de code déchet à choisir ? Sélectionnez un code via le bouton de liste des codes déchets
Pour les codes déchets dangereux n'oubliez pas l'astérisque

Code déchet

Liste des codes déchets

Votre appellation du déchet ?

☒ Le déchet est dangereux ?

☐ Le déchet contient des polluants organiques persistants ?

Conditionnement

Aucun conditionnement n'est encore défini sur ce bordereau.

Ajouter un conditionnement ?

Consistance

☒ Solide ☐ Liquide ☐ Gazeux ☐ Pâteux

Quantité en tonnes

En tonne: Tonnes

Cette quantité est

☐ Réelle ☒ Estimée ?

Mentions au titre des règlements ADR, RID, ADN, IMDG (optionnel)

Précédent Suivant



Champ obligatoire ; en jaune les informations à adapter

Code déchet :

Champ à renseigner manuellement, si le code est connu, ou par recherche dans un menu déroulant.

Les bureauxLes établissementsLes registresPort compteurAide

01 - DÉCHETS PROVENANT DE L'EXPLORATION ET DE L'EXPLOITATION DES MINES ET DES CARRIÈRES AINSI QUE DU TRAITEMENT PHYSIQUE ET CHIMIQUE DES MINÉRAUX

02 - DÉCHETS PROVENANT DE L'AGRICULTURE, DE L'HORTICULTURE, DE L'AQUACULTURE, DE LA SYLVICULTURE, DE LA CHASSE ET DE LA PÊCHE AINSI QUE DE LA PRÉPARATION ET DE LA TRANSFORMATION DES ALIMENTS

03 - DÉCHETS PROVENANT DE LA TRANSFORMATION DU BOIS ET DE LA PRODUCTION DE PANNEAUX ET DE MEUBLES, DE PÂTE À PAPIER, DE PAPIER ET DE CARTON

04 - DÉCHETS PROVENANT DES INDUSTRIES DU CUIR, DE LA FOURRURE ET DU TEXTILE

05 - DÉCHETS PROVENANT DU RAFFINAGE DU PÉTROLE, DE LA PURIFICATION DU GAZ NATUREL ET DU TRAITEMENT PYROLYTIQUE DU CHARBON

06 - DÉCHETS DES PROCÉDÉS DE LA CHIMIE MINÉRALE

07 - DÉCHETS DES PROCÉDÉS DE LA CHIMIE ORGANIQUE

08 - DÉCHETS PROVENANT DE LA FABRICATION, DE LA FORMULATION, DE LA DISTRIBUTION ET DE L'UTILISATION (FFDU) DE PRODUITS DE REVÊTEMENT (PEINTURES, VERNIS ET ÉMAUX VITRIFIÉS), MASTICS ET ENCRE D'IMPRESSION

09 - DÉCHETS PROVENANT DE L'INDUSTRIE PHOTOGRAPHIQUE

10 - DÉCHETS PROVENANT DE PROCÉDÉS THERMIQUES

11 - DÉCHETS PROVENANT DU TRAITEMENT CHIMIQUE DE SURFACE ET DU REVÊTEMENT DES MÉTAUX ET AUTRES MATÉRIAUX, ET DE L'HYDROMÉTALLURGIE DES MÉTAUX NON FERREUX

12 - DÉCHETS PROVENANT DE LA MISE EN FORME ET DU TRAITEMENT PHYSIQUE ET MÉCANIQUE DE SURFACE DES MÉTAUX ET MATIÈRES PLASTIQUES

13 - HUILES ET COMBUSTIBLES LIQUIDES USAGÉS (sauf huiles alimentaires et huiles figurant aux chapitres 05, 12 et 19)

13 01 - huiles hydrauliques usagées

13 02 - huiles moteur, de boîte de vitesses et de lubrification usagées

13 03 - huiles isolantes et fluides caloporteurs usagés

13 04 - hydrocarbures de fond de cale

13 05 - contenu de séparateurs eau/hydrocarbures

13 05 01* - déchets solides provenant de dessableurs et de séparateurs eau/hydrocarbures

13 05 02* - boues provenant de séparateurs eau/hydrocarbures

13 05 03* - boues provenant de déshuileurs

13 05 06* - hydrocarbures provenant de séparateurs eau/hydrocarbures

13 05 07* - eau mélangée à des hydrocarbures provenant de séparateurs eau/hydrocarbures

13 05 08* - mélanges de déchets provenant de dessableurs et de séparateurs eau/hydrocarbures

13 07 - combustibles liquides usagés

13 08 - huiles usagées non spécifiées ailleurs

14 - DÉCHETS DE SOLVANTS ORGANIQUES, D'AGENTS RÉFRIGÉRANTS ET PROPULSEURS (sauf chapitres 07 et 08)

15 - EMBALLAGES ET DÉCHETS D'EMBALLAGES, ABSORBANTS, CHIFFONS D'ESSUYAGE, MATÉRIAUX FILTRANTS ET VÊTEMENTS DE PROTECTION NON SPÉCIFIÉS AILLEURS

16 - DÉCHETS NON DÉCRITS AILLEURS DANS LA LISTE

17 - DÉCHETS DE CONSTRUCTION ET DE DÉMOLITION (Y COMPRIS DÉBLAIS PROVENANT DE SITES CONTAMINÉS)

18 - DÉCHETS PROVENANT DES SOINS MÉDICAUX OU VÉTÉRINAIRES ET/OU DE LA RECHERCHE ASSOCIÉE (sauf déchets de cuisine et de restauration ne provenant pas directement des soins médicaux)

19 - DÉCHETS PROVENANT DES INSTALLATIONS DE GESTION DES DÉCHETS, DES STATIONS D'ÉPURATION DES EAUX USÉES HORS SITE ET DE LA PRÉPARATION D'EAU DESTINÉE À LA CONSOMMATION HUMAINE ET D'EAU À USAGE INDUSTRIEL

20 - DÉCHETS MUNICIPAUX (DÉCHETS MÉNAGERS ET DÉCHETS ASSIMILÉS PROVENANT DES COMMERCES, DES INDUSTRIES ET DES ADMINISTRATIONS), Y COMPRIS LES FRACTIONS COLLECTÉES SÉPARÉMENT

Votre appellation du déchets :

Le cas échéant, préciser le nom commun du déchet s'il diffère de l'appellation officielle.

Conditionnement :

Préciser le type de conditionnement pour le transport du déchet (fût, palette...).

Conditionnement

TypeAutre(s)Benne(s)Citerne(s)Fût(s)GRV(s)Conditionné pour PipelineAutre(s)

Précisez

Colis1

Quantité :

Indiquer « estimée » lors de la création du bordereau.

Si le déchet est dangereux, la réglementation sur le transport des marchandises dangereuses s'applique, avec l'accord ADR pour le transport routier. (Accord européen relatif au transport international des marchandises Dangereuses par Route). Les étiquetages, la signalisation, les emballages, les véhicules, etc. sont réglementés.

Quantité en tonnes

En tonnes Tonnes

Cette quantité est

☐ Réelle

☒ Estimée ?

Mentions au titre des règlements ADR, RID, ADN, IMDG (optionnel)

c. Destination du déchet

Indiquer le nom et le siret des installations recevant les déchets.

Si les déchets sont entreposés ou reconditionnés, préciser en glissant le bouton « Le BSD va passer par une étape d'entreposage provisoire ou reconditionnement ».

Émetteur du déchet

Détail du déchet

Destination du déchet

Transporteur du déchet



☐ Le BSD va passer par une étape d'entreposage provisoire ou reconditionnement

Installation de destination

Pour vous assurer que l'entreprise de destination est autorisée à recevoir le déchet, vous pouvez consulter [la liste des installations classées](#).

Nom ou numéro de SIRET de l'établissement

Département ou code postal
si l'entreprise est française

SOLVALOR (SOLVALOR SEINE)

78845877600085 - AV DU RHONE 69360 SEREZIN-DU-RHONE

[Informations sur l'entreprise](#)



Champ obligatoire ; en jaune les informations à adapter

Personne à contacter

NOM Prénom

Téléphone ou Fax

Numéro

Mail

Informations complémentaires

Vous hésitez sur le type d'opération à choisir ? Vous pouvez consulter la liste de traitement des déchets sur [le site legifrance](#).

Opération d'élimination / valorisation prévue (code D/R)

Choisissez...

Numéro de CAP (Optionnel pour les déchets non dangereux)

Ajout d'intermédiaires:

Ajouter un intermédiaire

Précédent

Suivant



Champ obligatoire ; en jaune les informations à adapter

<u>Opération d'élimination / valorisation prévue (code D/R) :</u> Indiquer le traitement prévu, en sélectionnant le code (manuellement ou menu déroulant). <u>Numéro CAP :</u> Certificat d'Acceptation Préalable, uniquement obligatoire pour les Déchets Dangereux. Etabli par l'installation de destination, il identifie le producteur, le déchet, le conditionnement et le coût du traitement. Un échantillonnage et une analyse définissent la filière la plus adaptée. En cas d'acceptation du futur déchet, un numéro de CAP sera délivré, valable un an, et le devis sera établi.	Nom ou numéro de SIRET de l'établissement Choi Département ou code postal si l'entreprise est française Choisissez... R 1 - Utilisation principale comme combustible ou autre moyen de produire de l'énergie R 2 - Récupération ou régénération des solvants R 3 - Recyclage ou récupération des substances organiques qui ne sont pas utilisées comme solvants (y compris les opérations de compostage et autres transformations biologiques) R 4 - Recyclage ou récupération des métaux et des composés métalliques R 5 - Recyclage ou récupération d'autres matières inorganiques R 6 - Régénération des acides ou des bases R 7 - Récupération des produits servant à capter les polluants R 8 - Récupération des produits provenant des catalyseurs R 9 - Régénération ou autres réemplois des huiles R 10 - Épandage sur le sol au profit de l'agriculture ou de l'écologie R 11 - Utilisation de déchets résiduels obtenus à partir de l'une des opérations numérotées R1 à R10 R 12 - Échange de déchets en vue de les soumettre à l'une des opérations numérotées R1 à R11 R 13 - Stockage de déchets préalablement à l'une des opérations R1 à R12 (à l'exclusion du stockage temporaire, avant collecte, sur le site de production). D 1 - Dépôt sur ou dans le sol (par exemple, mise en décharge, etc ...) D 2 - Traitement en milieu terrestre (par exemple, biodégradation de déchets liquides ou de boues dans les sols, etc ...) D 3 - Injection en profondeur (par exemple injection des déchets pompables dans des puits, des dômes de sel ou des failles géologiques naturelles, etc ...) D 4 - Lagunage (par exemple, déversement de déchets liquides ou de boues dans des puits, des étangs ou des bassins, etc ...) D 5 - Mise en décharge spécialement aménagée (par exemple, placement dans des alvéoles étanches séparées, recouvertes et isolées les unes et les autres et de l'environnement, etc ...) D 6 - Rejet dans le milieu aquatique sauf l'immersion D 7 - Immersion, y compris enfouissement dans le sous-sol marin D 8 - Traitement biologique non spécifié ailleurs dans la présente liste, aboutissant à des composés ou à des mélanges qui sont éliminés selon l'un des procédés numérotés D1 à D12 D 9 - Traitement physico-chimique non spécifié ailleurs dans la présente liste, aboutissant à des composés ou à des mélanges qui sont éliminés selon l'un des procédés numérotés D1 à D12 (par exemple, évaporation, séchage, calcination, etc ...) D 9 F - (final) Traitement physico-chimique non spécifié ailleurs dans la présente liste, aboutissant à des composés ou à des mélanges qui sont éliminés selon l'un des procédés numérotés D1 à D12 (par exemple, évaporation, séchage, calcination, etc ...) D 10 - Incinération à terre D 12 - Stockage permanent (par exemple, placement de conteneurs dans une mine, etc ...) D 13 - Regroupement préalablement à l'une des opérations numérotées D1 à D12 D 14 - Reconditionnement préalablement à l'une des opérations numérotées D1 à D13 D 15 - Stockage préalablement à l'une des opérations D1 à D14 (à l'exclusion du stockage temporaire, avant collecte, sur le site de production). Choisissez... Ajout d'intermédiaires: Ajouter un intermédiaire Je suis passé par un négociant Je suis passé par un courtier Ajouter un autre type d'intermédiaire
--	---

d. Transporteur(s) du déchet

Il est possible d'ajouter autant de transporteurs que nécessaire.

Mode de transport

Généralement par route, à adapter le cas échéant.

ste Aide

Émetteur du déchet Détail du déchet Destination du déchet **Transporteur du déchet**

1 - Transporteur Ajouter + Supprimer  ↑ ↓ ▼

2 - Transporteur Ajouter + Supprimer  ↑ ↓ ▲

N°SIRET ou raison sociale
ou numéro TVA pour un transporteur de l'UE

Rechercher

Département ou code postal
si l'entreprise est française

Rechercher

Personne à contacter

Téléphone

Mail

☐ Le transporteur déclare être exempté de récépissé conformément aux dispositions de l'article R.541-50 du code de l'environnement [🔗](#)

Désactivé

Mode de transport

Route ▼

Immatriculation

Précédent Créer

2. Valider le BSD

➔ Vous pouvez valider votre BSD en cliquant sur « Créer »

Après validation il est possible de modifier le BSD si nécessaire.

Précédent Créer



Champ obligatoire ; en jaune les informations à adapter

3. Transmettre l'information

Notez le numéro de BSD ou faites une capture et comuniquez-le par mail à votre chargé d'affaires, l'informant de la création du BSD, pour qu'il fasse signer le document.

Le délai minimum de création du BSD avant intervention est de 5 jours.

N°: BSD-20230919-02E5SVBAY

N° libre : USID TLS-650445031F-D105247_L

Modifié le 16/01/2024

antenne tarbes dartencet

13 05 06*

Hydrocarbures de séparate...

0.026 t

● TRAITÉ

esid lyon

seps (valhyt)

→ seps (valhyt)

